



# AVIS DE DÉPÔT

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, MRC de Témiscouata :

**QU'** à sa séance ordinaire du 4 novembre 2019 tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase a déposé le **Projet de règlement R 193-2019** intitulé :

***Règlement R 193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000\$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018***

**QUE** ce projet de règlement consiste à financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, et à autoriser le conseil à emprunter temporairement la somme de 269 000\$.

**QU'** à la même séance régulière du Conseil municipal du 4 novembre 2019 un avis de motion a été donné pour l'adoption dudit règlement lors d'une prochaine séance du Conseil;

**QUE** toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité à [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com) et, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

**QUE** toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler concernant ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit, **au plus tard le jeudi 7 novembre 2019, à 15h**, à la direction générale de la Municipalité;

**QUE** cet avis de publication sera affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal pour une période de quarante-huit (48) heures à compter de la date de cet avis ou jusqu'à la date de la prochaine séance du Conseil.

Donné à Saint-Athanase, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier